

Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 22 août 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Absent excusé : Serge CONTINI

Présents : Jean-Louis FLEURY, Jean-Marie BRESSAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. CCST : fonds de concours de fonctionnement 2025

Délibération n° 32/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire demande l'autorisation de percevoir la dotation de fonctionnement (CCST) de 2500€ pour les dépenses engagées par la commune au titre de l'enseignement primaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. RODP Orange : Redevance d'Occupation du Domaine Public

Délibération n° 33/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

En fonction des nouveaux tarifs applicables en 2025, et pour percevoir la redevance d'occupation du domaine public due par Orange, le conseil municipal accepte les montants suivants :

1,20 km d'arien x 64,87 = 78€

3,46 km de souterrain x 48,65 = 168€

Soit un total pour l'année 2025 de 246 € auquel s'ajoute la régularisation de l'année 2024 (244€).

Soit un total général à percevoir de 490€.

Adopté avec 8 voix POUR.

3. Convention de services : secrétaire de mairie itinérante

Délibération n° 34/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire fait lecture des nouvelles conditions d'utilisation du service itinérant de secrétaire de maire proposé par le centre de gestion du Territoire de Belfort. Une prestation intéressante compte tenu des difficultés de recruter des agents ayant un minimum d'expérience dans la gestion des collectivités locales, cette prestation garantissant l'essentiel des besoins administratifs de la commune.

Le service n'étant payant qu'en cas de demande de mise à disposition, il n'existe pas de raison de ne pas y souscrire.

Adopté à l'unanimité.

4. Coût et entretien du matériel communal :

Rapporteur : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire fait état des frais engendrés par le matériel communal, en particulier une réparation et révision totale de la tondeuse (774€ TTC) et des pneus à changer sur la benne de façon urgente (621€ TTC).

5. Point financier au 1^{er} semestre 2025 :

Rapporteur : Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire rappelle qu'il reste un seul prêt dont l'échéance se termine fin 2026 (remboursement trimestriel de 2247€). Les finances ont permis de rembourser en juillet le prêt relais de 50 000€, reste la ligne de trésorerie de la même somme que nous solderons d'ici la fin de l'année. La commune a également perçu en juillet les fonds de compensation pour la TVA des travaux réalisés en 2024. (22 976 €).

Reste encore à venir les subventions du conseil départemental et de la CCST concernant les travaux 2024/2025 (travaux de voirie, sentiers des écoles et autolaveuse).

6. Bilan rentrée scolaire :

Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

La rentrée scolaire a eu lieu lundi 1^{er} septembre avec un corps enseignant inchangé sur la commune de Montbouton. Au niveau des effectifs, le RPI regroupe pour l'année 2025-2026 un total de 108 élèves dont 45 à Montbouton.

Le périscolaire a reçu 28 inscriptions pour la rentrée.

Soit des effectifs sensiblement en baisse à surveiller pour les années à venir.

7. Informations et questions diverses :

- Nouvelle demande d'un habitant pour acheter ou louer le cabanon municipal au bout de la rue de la chaux : après réflexion du conseil, un bail lui sera proposé
- Un litige concernant un alignement de clôture avec un habitant est en cours.

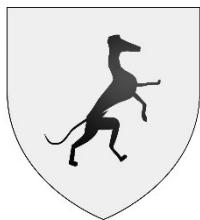
- **Dates à retenir :**

- ✓ Opération Brioches du 8 au 11 octobre
- ✓ Mardi 11 novembre : cérémonie au monument aux morts
- ✓ Dimanche 7 décembre : repas des Aînés
- ✓ Vendredi 9 janvier 2026 : vœux du Maire

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Gilles PERRIN



Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 22 août 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Absent excusé : Serge CONTINI

Présents : Jean-Louis FLEURY, Jean-Marie BRESSAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. CCST : fonds de concours de fonctionnement 2025

Délibération n° 32/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire demande l'autorisation de percevoir la dotation de fonctionnement (CCST) de 2500€ pour les dépenses engagées par la commune au titre de l'enseignement primaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. RODP Orange : Redevance d'Occupation du Domaine Public

Délibération n° 33/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

En fonction des nouveaux tarifs applicables en 2025, et pour percevoir la redevance d'occupation du domaine public due par Orange, le conseil municipal accepte les montants suivants :

1,20 km d'arien x 64,87 = 78€

3,46 km de souterrain x 48,65 = 168€

Soit un total pour l'année 2025 de 246 € auquel s'ajoute la régularisation de l'année 2024 (244€).

Soit un total général à percevoir de 490€.

Adopté avec 8 voix POUR.

3. Convention de services : secrétaire de mairie itinérante

Délibération n° 34/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire fait lecture des nouvelles conditions d'utilisation du service itinérant de secrétaire de maire proposé par le centre de gestion du Territoire de Belfort. Une prestation intéressante compte tenu des difficultés de recruter des agents ayant un minimum d'expérience dans la gestion des collectivités locales, cette prestation garantissant l'essentiel des besoins administratifs de la commune.

Le service n'étant payant qu'en cas de demande de mise à disposition, il n'existe pas de raison de ne pas y souscrire.

Adopté à l'unanimité.

4. Coût et entretien du matériel communal :

Rapporteur : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire fait état des frais engendrés par le matériel communal, en particulier une réparation et révision totale de la tondeuse (774€ TTC) et des pneus à changer sur la benne de façon urgente (621€ TTC).

5. Point financier au 1^{er} semestre 2025 :

Rapporteur : Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire rappelle qu'il reste un seul prêt dont l'échéance se termine fin 2026 (remboursement trimestriel de 2247€). Les finances ont permis de rembourser en juillet le prêt relais de 50 000€, reste la ligne de trésorerie de la même somme que nous solderons d'ici la fin de l'année. La commune a également perçu en juillet les fonds de compensation pour la TVA des travaux réalisés en 2024. (22 976 €).

Reste encore à venir les subventions du conseil départemental et de la CCST concernant les travaux 2024/2025 (travaux de voirie, sentiers des écoles et autolaveuse).

6. Bilan rentrée scolaire :

Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

La rentrée scolaire a eu lieu lundi 1^{er} septembre avec un corps enseignant inchangé sur la commune de Montbouton. Au niveau des effectifs, le RPI regroupe pour l'année 2025-2026 un total de 108 élèves dont 45 à Montbouton.

Le périscolaire a reçu 28 inscriptions pour la rentrée.

Soit des effectifs sensiblement en baisse à surveiller pour les années à venir.

7. Informations et questions diverses :

- Nouvelle demande d'un habitant pour acheter ou louer le cabanon municipal au bout de la rue de la chaux : après réflexion du conseil, un bail lui sera proposé
- Un litige concernant un alignement de clôture avec un habitant est en cours.

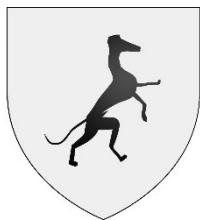
- **Dates à retenir :**

- ✓ Opération Brioches du 8 au 11 octobre
- ✓ Mardi 11 novembre : cérémonie au monument aux morts
- ✓ Dimanche 7 décembre : repas des Aînés
- ✓ Vendredi 9 janvier 2026 : vœux du Maire

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Gilles PERRIN



Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 22 août 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Absent excusé : Serge CONTINI

Présents : Jean-Louis FLEURY, Jean-Marie BRESSAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. CCST : fonds de concours de fonctionnement 2025

Délibération n° 32/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire demande l'autorisation de percevoir la dotation de fonctionnement (CCST) de 2500€ pour les dépenses engagées par la commune au titre de l'enseignement primaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. RODP Orange : Redevance d'Occupation du Domaine Public

Délibération n° 33/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

En fonction des nouveaux tarifs applicables en 2025, et pour percevoir la redevance d'occupation du domaine public due par Orange, le conseil municipal accepte les montants suivants :

1,20 km d'arien x 64,87 = 78€

3,46 km de souterrain x 48,65 = 168€

Soit un total pour l'année 2025 de 246 € auquel s'ajoute la régularisation de l'année 2024 (244€).

Soit un total général à percevoir de 490€.

Adopté avec 8 voix POUR.

3. Convention de services : secrétaire de mairie itinérante

Délibération n° 34/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire fait lecture des nouvelles conditions d'utilisation du service itinérant de secrétaire de maire proposé par le centre de gestion du Territoire de Belfort. Une prestation intéressante compte tenu des difficultés de recruter des agents ayant un minimum d'expérience dans la gestion des collectivités locales, cette prestation garantissant l'essentiel des besoins administratifs de la commune.

Le service n'étant payant qu'en cas de demande de mise à disposition, il n'existe pas de raison de ne pas y souscrire.

Adopté à l'unanimité.

4. Coût et entretien du matériel communal :

Rapporteur : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire fait état des frais engendrés par le matériel communal, en particulier une réparation et révision totale de la tondeuse (774€ TTC) et des pneus à changer sur la benne de façon urgente (621€ TTC).

5. Point financier au 1^{er} semestre 2025 :

Rapporteur : Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire rappelle qu'il reste un seul prêt dont l'échéance se termine fin 2026 (remboursement trimestriel de 2247€). Les finances ont permis de rembourser en juillet le prêt relais de 50 000€, reste la ligne de trésorerie de la même somme que nous solderons d'ici la fin de l'année. La commune a également perçu en juillet les fonds de compensation pour la TVA des travaux réalisés en 2024. (22 976 €).

Reste encore à venir les subventions du conseil départemental et de la CCST concernant les travaux 2024/2025 (travaux de voirie, sentiers des écoles et autolaveuse).

6. Bilan rentrée scolaire :

Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

La rentrée scolaire a eu lieu lundi 1^{er} septembre avec un corps enseignant inchangé sur la commune de Montbouton. Au niveau des effectifs, le RPI regroupe pour l'année 2025-2026 un total de 108 élèves dont 45 à Montbouton.

Le périscolaire a reçu 28 inscriptions pour la rentrée.

Soit des effectifs sensiblement en baisse à surveiller pour les années à venir.

7. Informations et questions diverses :

- Nouvelle demande d'un habitant pour acheter ou louer le cabanon municipal au bout de la rue de la chaux : après réflexion du conseil, un bail lui sera proposé
- Un litige concernant un alignement de clôture avec un habitant est en cours.

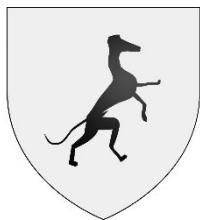
- **Dates à retenir :**

- ✓ Opération Brioches du 8 au 11 octobre
- ✓ Mardi 11 novembre : cérémonie au monument aux morts
- ✓ Dimanche 7 décembre : repas des Aînés
- ✓ Vendredi 9 janvier 2026 : vœux du Maire

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Gilles PERRIN



Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 22 août 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Absent excusé : Serge CONTINI

Présents : Jean-Louis FLEURY, Jean-Marie BRESSAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. CCST : fonds de concours de fonctionnement 2025

Délibération n° 32/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire demande l'autorisation de percevoir la dotation de fonctionnement (CCST) de 2500€ pour les dépenses engagées par la commune au titre de l'enseignement primaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. RODP Orange : Redevance d'Occupation du Domaine Public

Délibération n° 33/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

En fonction des nouveaux tarifs applicables en 2025, et pour percevoir la redevance d'occupation du domaine public due par Orange, le conseil municipal accepte les montants suivants :

1,20 km d'arien x 64,87 = 78€

3,46 km de souterrain x 48,65 = 168€

Soit un total pour l'année 2025 de 246 € auquel s'ajoute la régularisation de l'année 2024 (244€).

Soit un total général à percevoir de 490€.

Adopté avec 8 voix POUR.

3. Convention de services : secrétaire de mairie itinérante

Délibération n° 34/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire fait lecture des nouvelles conditions d'utilisation du service itinérant de secrétaire de maire proposé par le centre de gestion du Territoire de Belfort. Une prestation intéressante compte tenu des difficultés de recruter des agents ayant un minimum d'expérience dans la gestion des collectivités locales, cette prestation garantissant l'essentiel des besoins administratifs de la commune.

Le service n'étant payant qu'en cas de demande de mise à disposition, il n'existe pas de raison de ne pas y souscrire.

Adopté à l'unanimité.

4. Coût et entretien du matériel communal :

Rapporteur : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire fait état des frais engendrés par le matériel communal, en particulier une réparation et révision totale de la tondeuse (774€ TTC) et des pneus à changer sur la benne de façon urgente (621€ TTC).

5. Point financier au 1^{er} semestre 2025 :

Rapporteur : Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire rappelle qu'il reste un seul prêt dont l'échéance se termine fin 2026 (remboursement trimestriel de 2247€). Les finances ont permis de rembourser en juillet le prêt relais de 50 000€, reste la ligne de trésorerie de la même somme que nous solderons d'ici la fin de l'année. La commune a également perçu en juillet les fonds de compensation pour la TVA des travaux réalisés en 2024. (22 976 €).

Reste encore à venir les subventions du conseil départemental et de la CCST concernant les travaux 2024/2025 (travaux de voirie, sentiers des écoles et autolaveuse).

6. Bilan rentrée scolaire :

Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

La rentrée scolaire a eu lieu lundi 1^{er} septembre avec un corps enseignant inchangé sur la commune de Montbouton. Au niveau des effectifs, le RPI regroupe pour l'année 2025-2026 un total de 108 élèves dont 45 à Montbouton.

Le périscolaire a reçu 28 inscriptions pour la rentrée.

Soit des effectifs sensiblement en baisse à surveiller pour les années à venir.

7. Informations et questions diverses :

- Nouvelle demande d'un habitant pour acheter ou louer le cabanon municipal au bout de la rue de la chaux : après réflexion du conseil, un bail lui sera proposé
- Un litige concernant un alignement de clôture avec un habitant est en cours.

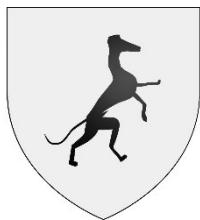
- **Dates à retenir :**

- ✓ Opération Brioches du 8 au 11 octobre
- ✓ Mardi 11 novembre : cérémonie au monument aux morts
- ✓ Dimanche 7 décembre : repas des Aînés
- ✓ Vendredi 9 janvier 2026 : vœux du Maire

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Gilles PERRIN



Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 22 août 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Absent excusé : Serge CONTINI

Présents : Jean-Louis FLEURY, Jean-Marie BRESSAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. CCST : fonds de concours de fonctionnement 2025

Délibération n° 32/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire demande l'autorisation de percevoir la dotation de fonctionnement (CCST) de 2500€ pour les dépenses engagées par la commune au titre de l'enseignement primaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. RODP Orange : Redevance d'Occupation du Domaine Public

Délibération n° 33/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

En fonction des nouveaux tarifs applicables en 2025, et pour percevoir la redevance d'occupation du domaine public due par Orange, le conseil municipal accepte les montants suivants :

1,20 km d'arien x 64,87 = 78€

3,46 km de souterrain x 48,65 = 168€

Soit un total pour l'année 2025 de 246 € auquel s'ajoute la régularisation de l'année 2024 (244€).

Soit un total général à percevoir de 490€.

Adopté avec 8 voix POUR.

3. Convention de services : secrétaire de mairie itinérante

Délibération n° 34/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire fait lecture des nouvelles conditions d'utilisation du service itinérant de secrétaire de maire proposé par le centre de gestion du Territoire de Belfort. Une prestation intéressante compte tenu des difficultés de recruter des agents ayant un minimum d'expérience dans la gestion des collectivités locales, cette prestation garantissant l'essentiel des besoins administratifs de la commune.

Le service n'étant payant qu'en cas de demande de mise à disposition, il n'existe pas de raison de ne pas y souscrire.

Adopté à l'unanimité.

4. Coût et entretien du matériel communal :

Rapporteur : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire fait état des frais engendrés par le matériel communal, en particulier une réparation et révision totale de la tondeuse (774€ TTC) et des pneus à changer sur la benne de façon urgente (621€ TTC).

5. Point financier au 1^{er} semestre 2025 :

Rapporteur : Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire rappelle qu'il reste un seul prêt dont l'échéance se termine fin 2026 (remboursement trimestriel de 2247€). Les finances ont permis de rembourser en juillet le prêt relais de 50 000€, reste la ligne de trésorerie de la même somme que nous solderons d'ici la fin de l'année. La commune a également perçu en juillet les fonds de compensation pour la TVA des travaux réalisés en 2024. (22 976 €).

Reste encore à venir les subventions du conseil départemental et de la CCST concernant les travaux 2024/2025 (travaux de voirie, sentiers des écoles et autolaveuse).

6. Bilan rentrée scolaire :

Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

La rentrée scolaire a eu lieu lundi 1^{er} septembre avec un corps enseignant inchangé sur la commune de Montbouton. Au niveau des effectifs, le RPI regroupe pour l'année 2025-2026 un total de 108 élèves dont 45 à Montbouton.

Le périscolaire a reçu 28 inscriptions pour la rentrée.

Soit des effectifs sensiblement en baisse à surveiller pour les années à venir.

7. Informations et questions diverses :

- Nouvelle demande d'un habitant pour acheter ou louer le cabanon municipal au bout de la rue de la chaux : après réflexion du conseil, un bail lui sera proposé
- Un litige concernant un alignement de clôture avec un habitant est en cours.

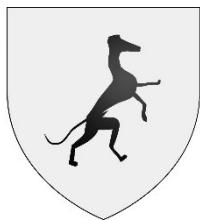
- **Dates à retenir :**

- ✓ Opération Brioches du 8 au 11 octobre
- ✓ Mardi 11 novembre : cérémonie au monument aux morts
- ✓ Dimanche 7 décembre : repas des Aînés
- ✓ Vendredi 9 janvier 2026 : vœux du Maire

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Gilles PERRIN



Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le trois septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 22 août 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Absent excusé : Serge CONTINI

Présents : Jean-Louis FLEURY, Jean-Marie BRESSAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. CCST : fonds de concours de fonctionnement 2025

Délibération n° 32/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire demande l'autorisation de percevoir la dotation de fonctionnement (CCST) de 2500€ pour les dépenses engagées par la commune au titre de l'enseignement primaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. RODP Orange : Redevance d'Occupation du Domaine Public

Délibération n° 33/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

En fonction des nouveaux tarifs applicables en 2025, et pour percevoir la redevance d'occupation du domaine public due par Orange, le conseil municipal accepte les montants suivants :

1,20 km d'arien x 64,87 = 78€

3,46 km de souterrain x 48,65 = 168€

Soit un total pour l'année 2025 de 246 € auquel s'ajoute la régularisation de l'année 2024 (244€).

Soit un total général à percevoir de 490€.

Adopté avec 8 voix POUR.

3. Convention de services : secrétaire de mairie itinérante

Délibération n° 34/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire fait lecture des nouvelles conditions d'utilisation du service itinérant de secrétaire de maire proposé par le centre de gestion du Territoire de Belfort. Une prestation intéressante compte tenu des difficultés de recruter des agents ayant un minimum d'expérience dans la gestion des collectivités locales, cette prestation garantissant l'essentiel des besoins administratifs de la commune.

Le service n'étant payant qu'en cas de demande de mise à disposition, il n'existe pas de raison de ne pas y souscrire.

Adopté à l'unanimité.

4. Coût et entretien du matériel communal :

Rapporteur : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire fait état des frais engendrés par le matériel communal, en particulier une réparation et révision totale de la tondeuse (774€ TTC) et des pneus à changer sur la benne de façon urgente (621€ TTC).

5. Point financier au 1^{er} semestre 2025 :

Rapporteur : Monsieur Gilles PERRIN

Le Maire rappelle qu'il reste un seul prêt dont l'échéance se termine fin 2026 (remboursement trimestriel de 2247€). Les finances ont permis de rembourser en juillet le prêt relais de 50 000€, reste la ligne de trésorerie de la même somme que nous solderons d'ici la fin de l'année. La commune a également perçu en juillet les fonds de compensation pour la TVA des travaux réalisés en 2024. (22 976 €).

Reste encore à venir les subventions du conseil départemental et de la CCST concernant les travaux 2024/2025 (travaux de voirie, sentiers des écoles et autolaveuse).

6. Bilan rentrée scolaire :

Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

La rentrée scolaire a eu lieu lundi 1^{er} septembre avec un corps enseignant inchangé sur la commune de Montbouton. Au niveau des effectifs, le RPI regroupe pour l'année 2025-2026 un total de 108 élèves dont 45 à Montbouton.

Le périscolaire a reçu 28 inscriptions pour la rentrée.

Soit des effectifs sensiblement en baisse à surveiller pour les années à venir.

7. Informations et questions diverses :

- Nouvelle demande d'un habitant pour acheter ou louer le cabanon municipal au bout de la rue de la chaux : après réflexion du conseil, un bail lui sera proposé
- Un litige concernant un alignement de clôture avec un habitant est en cours.

- **Dates à retenir :**

- ✓ Opération Brioches du 8 au 11 octobre
- ✓ Mardi 11 novembre : cérémonie au monument aux morts
- ✓ Dimanche 7 décembre : repas des Aînés
- ✓ Vendredi 9 janvier 2026 : vœux du Maire

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Gilles PERRIN